

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY 2015



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les réalisations budgétaires de l'année dans la comptabilité tenue par le maire (ordonnateur). Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune d'Essey-lès-Nancy, conforme, en tous points, au compte de gestion établi pour la même période par le comptable public (Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy).

Le présent rapport de présentation du compte administratif intervient en complément de l'analyse de la situation financière de la collectivité réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2016. En effet, les résultats issus de ce compte administratif ne diffèrent pas de ceux présentés lors du débat et l'analyse financière opérée début mars dernier demeure toujours pertinente.

Pour une bonne appréhension du compte administratif seront donc présentés et analysés successivement :

- I. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2015**
- II. L'exécution détaillée de la section de fonctionnement**
- III. L'exécution détaillée de la section d'investissement**

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2015.

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budg. totales		6 072 111,35 €	2 585 371,93 €	8 657 483,28 €
	Titres de recettes émis	A	6 052 545,95 €	1 449 373,97 €	7 501 919,92 €
	Restes à réaliser	B	- €	200 346,33 €	200 346,33 €
DEPENSES	Prévisions budg. totales		6 072 111,35 €	2 561 696,78 €	8 633 808,13 €
	Mandats émis	D	5 147 850,24 €	1 318 012,18 €	6 465 862,42 €
	Restes à réaliser	E	- €	60 224,66 €	60 224,66 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution 2015</u>				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	904 695,71 €	131 361,79 €	1 036 057,50 €
	Déficit si A-D<0	F=A-D			
	<u>Restes à réaliser 2015</u>				
	Excédent si B-E>0	G=B-E		140 121,67 €	140 121,67 €
	Déficit si B-E<0	G=B-E			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	Excédent	H	283 216,17 €		
	Déficit	J		- 841 698,05 €	- 558 481,88 €
RESULTAT CUMULE	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>				
	Excédent	F+H	1 187 911,88 €		477 575,62 €
	Déficit	F+J		- 710 336,26 €	
	<u>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</u>				
Excédent	F+G+J	1 187 911,88 €		617 697,29 €	
	Déficit		- 570 214,59 €		

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

	CA 2015
1 Recettes réelles de fonctionnement	6 022 679 €
2 Recettes exceptionnelles de fonctionnement	33 706 €
3 Reprise sur provision	0 €
4 Recettes de gestion courante (1-2-3)	5 988 973 €
5 Dépenses réelles de fonctionnement	4 958 454 €
6 Intérêts de la dette (hors indemnités de remb. anticipés)	170 899 €
7 Dépenses except. de fonctionnement (dont indemnités de RA)	33 201 €
8 Provision constituée sur l'exercice	0 €
9 Dépenses de gestion courante (5-6-7-8)	4 754 354 €
10 Epargne de gestion (4-9)	1 234 620 €
11 Epargne brute (4-5-(7+8))	1 063 720 €
12 Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	465 336 €
13 Capital remboursé par anticipation	111 267 €
14 Epargne nette (11-12)	598 385 €
15 Recettes d'investissement nettes (hors emprunts)	1 040 135 €
16 Dépenses d'investissement nettes (hors capital de la dette)	491 699 €
17 Besoin ou excédent de financement (14+15-16)	1 146 820 €
18 Emprunt	0 €
19 Variation du fonds de roulement (17-18)	1 146 820 €

En comparaison avec l'exercice 2014, il apparaît une évolution de l'ordre de :

- 0,01 % pour les dépenses de gestion ;
- + 2,55 % pour les recettes de gestion.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

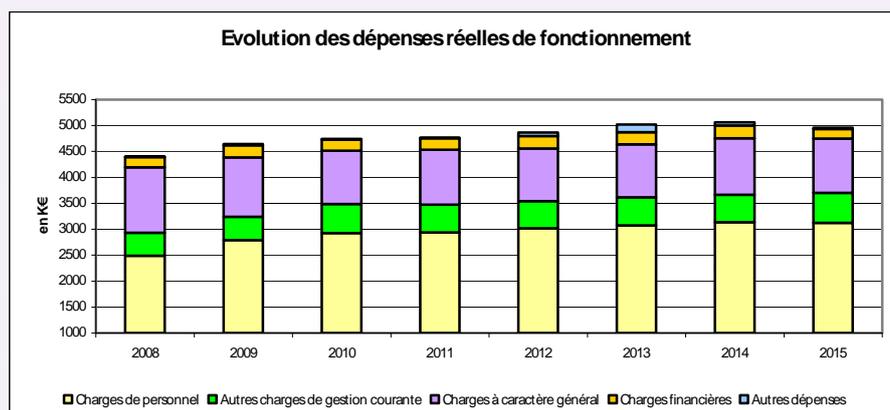
II. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté, en 2015, un montant de 4 958 454,47 €, contre 5 063 378 € en 2014. Elles ont donc enregistré un recul de 2,07 % sur cet exercice.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement.



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

Ce chapitre de dépenses a reculé d'environ 40.725 € en 2015 en raison notamment de la prise en charge de dépenses exceptionnelles sur l'exercice antérieur.

Pour autant, l'année 2015 a été caractérisée par :

- la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels pour 11.139,15 €, hors subvention ;
- le rechargement du terrain de football en schiste rouge pour 4.989,60 € ;
- la réfection partielle de la cour de l'école maternelle Mouzimpré pour 9.720 € ;
- la réalisation de travaux de peinture à l'école Galilée et au Haut Château pour 5.520 € ;
- l'organisation de manifestations lors de la Journée Européenne des Métiers d'Art pour 1.350 € ;
- des interventions sur l'éclairage des écoles maternelles Galilée et

L'évolution de ce chapitre de dépenses a notamment pu être contenue grâce à un hiver particulièrement doux qui a permis de limiter significativement la consommation de chauffage.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, s'est replié de 0,45 % en 2015.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le départ à la retraite (non compensé) d'un rédacteur en charge de la gestion foncière (- 35.600 €) ;
- le décès d'un adjoint technique principal en charge de fonctions de gardiennage (- 32.300 €) ;
- la mutation d'un agent d'animation au CCAS (- 31.500 €) ;
- l'arrivée à échéance du contrat aidé d'un agent d'accueil-état civil (-8 000 € sur l'exercice) ;
- la suppression de la prime complémentaire de résultats (- 17 000 €) ;
- la suppression des indemnités de surveillance cantine (- 3 300 €) ;
- la démonétisation du compte-épargne temps (- 6.000 €) ;
- le changement de direction générale des services (-13.000 €) ;
- le paiement à demi-traitement sur une grande partie de l'exercice de plusieurs agents en congés pour maladie.

Ce recul aurait pu être plus significatif si ce chapitre n'avait pas été marqué parallèlement par :

- l'alignement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé (+ 3500 €/an) ;
- le relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C ;
- l'organisation d'une campagne de recensement de la population (23.177 €) ;
- l'organisation des élections départementales et d'une consultation électorale.

La ville a néanmoins pu profiter de la contraction générale des dépenses de personnel pour recruter en 2015 une Atsem en contrat aidé (+ 7.300 € net/an), un agent d'animation jeunesse en contrat aidé (+7.300 € net/an) et procéder à la revalorisation des titres restaurant attribués aux agents (+ 15.000 €/an).

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ce poste de dépenses a évolué de près de 10 % en 2015 tiré par la progression de la subvention d'équilibre versée au CCAS. L'établissement public communal devait, en effet, faire face sur ce dernier exercice à l'apurement d'un important déficit d'exploitation et à l'intégration dans ses effectifs d'un agent d'animation précédemment employé par la ville d'Essey-lès-Nancy.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

La diminution, en parallèle, de 12 % de la subvention versée à la Caisse des Ecoles, avec le départ en classes de neige des seuls élèves de CM2, a permis de contenir l'évolution attendue de ce chapitre et de maintenir au même niveau l'enveloppe des subventions versées aux associations, hors participation supplémentaire de la ville au financement de la manifestation « De la Belle Epoque aux Années Folles ».

4. Les charges financières

Les charges financières regroupent les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Ce poste de dépenses s'est contracté d'environ 27 % en 2015, avec les remboursements anticipés et l'extinction naturelle de plusieurs emprunts intervenus dans le courant de l'exercice 2014. La ville a, par ailleurs, profité d'un environnement financier favorable dans la mesure où la baisse continue des taux d'intérêts des emprunts lui ont permis d'économiser près de 20.000 € de frais financiers.

L'économie ainsi réalisée a permis aux finances communales d'absorber 12.000 € d'indemnités de remboursement anticipé en 2015 sans effort supplémentaire.

5. Les charges exceptionnelles

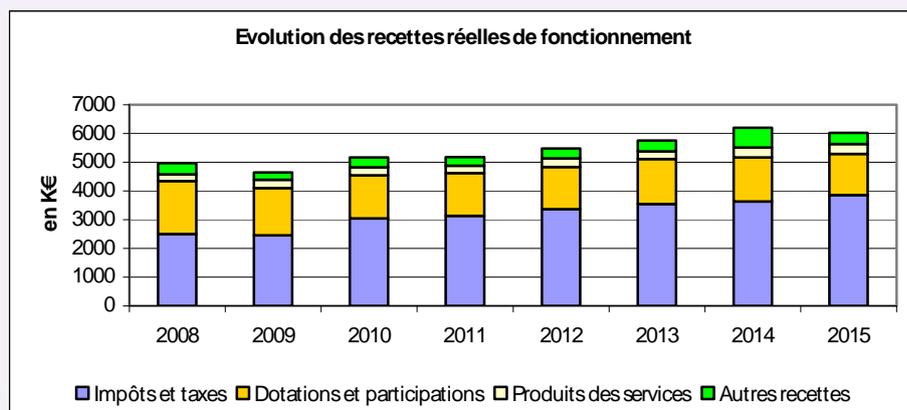
Les charges exceptionnelles comprennent principalement les opérations de régularisation comptable et certaines subventions à caractère exceptionnel.

Ce chapitre a principalement été marqué en 2015 par l'annulation d'une fraction de pénalité émise à l'encontre d'une société de prestation de conseils suite à un défaut de conseil en matière d'optimisation fiscale. En revanche, les réclamations relatives à la taxe locale sur la publicité extérieure ont continué de se raréfier sur l'exercice passé.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Avec une réalisation de 6 022 679,13 € en 2015, contre 6 205 168 € en 2014, le volume des recettes réelles de fonctionnement a reculé de près de 3 % sur l'exercice étudié.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement depuis 2008.



1. Les dotations et participations

Le compte administratif 2015 fait état d'un nouveau recul de ce chapitre qui recense l'ensemble des aides et subventions versées par l'Etat et les autres partenaires locaux (collectivités, intercommunalité) et nationaux (Caf).

Ce poste de recettes évolue ainsi à la baisse en raison essentiellement du ponctionnement de la dotation globale de fonctionnement, sous la forme d'une contribution au redressement des finances publiques pour 104.124 € et de l'application d'un mécanisme d'écrêtement pour 29.760 €.

La diminution de ce poste de recettes a pu être partiellement amortie avec la participation de l'Etat à l'organisation de la campagne de recensement (18.796 €) et de la CNRACL pour la réalisation du document unique de prévention des risques professionnels (10.000 €).

Il convient par ailleurs de noter que la ville d'Essey-lès-Nancy a bénéficié également en 2015 de la reconduction de la participation de l'Etat à la réforme des rythmes scolaires et de l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, a évolué de + 6,2 % en 2014, sans revalorisation des taux des impôts ménages.

Cette progression provient donc en partie de la croissance des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière avec :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 0,9 % des propriétés bâties et non bâties, en application des dispositions de la loi de finances pour 2015 ;
- la progression physique des bases de 0,6 % pour la taxe foncière et 2,7 % pour la taxe d'habitation.

Parallèlement, l'année 2015 a été marquée par une progression de 48 % de la taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la vente exceptionnelle de plusieurs cellules commerciales sur le territoire.

Concernant les autres produits de la fiscalité indirecte, la taxe sur la consommation finales d'électricité a continué d'évoluer positivement (+ 27.000 €) avec l'entrée en vigueur du coefficient maximal de taxation instauré sous l'ancienne municipalité. Les produits de taxe locale sur la publicité extérieure ont, quant à eux, profité de l'augmentation progressive des tarifs majorés (+ 6.000 €).

3. Les produits des services et du domaine

Composé des redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal, ce poste de recettes s'est légèrement contracté en 2015 en comparaison avec les réalisations de l'exercice précédent. En effet, l'année 2014 avait été caractérisée par la perception d'un mois supplémentaire de produits périscolaires et jeunesse suite au rattrapage d'un retard dans la constatation comptable des produits encaissés par la régie en fin d'année 2013.

Le recul de chapitre ne traduit donc malheureusement pas l'augmentation continue de la fréquentation des dispositifs périscolaires et jeunesse proposés par la collectivité.

4. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre, constitué des recettes issues de la location du patrimoine immobilier de la collectivité (appartements, salles) et du remboursement par les usagers des charges de fonctionnement liées aux locations (eau, ordures ménagères...), s'est contracté de près de 15.000 € en 2015.

Cette évolution s'explique par le retrait d'un appartement et d'un local commercial du parc locatif et par une mobilisation plus importante de la salle Maringer au profit de la ville ou des associations au détriment de sa mise en location.

5. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service et, le cas échéant, les remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés.

Ce chapitre comptabilise 163.341 € de recettes en 20145 soit près du double de l'exercice précédent. Ce niveau de réalisation provient :

- des nouvelles aides versées par l'État, suite au recrutement d'un agent en contrat aidé ;
- au remboursement par l'assurance statutaire de la rémunération de plusieurs agents arrêtés pour des maladies nécessitant des traitements et des soins prolongés.

6. Les produits exceptionnels

Le chapitre des produits exceptionnels, composé notamment des débits et pénalités, est particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Il a été caractérisé, en 2015, par :

- la cession d'un véhicule et d'une parcelle pour 8.800 € ;
- le remboursement de plusieurs sinistres pour environ 14.000 € ;
- un remboursement de crédit de TVA pour plus de 12.000 €.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

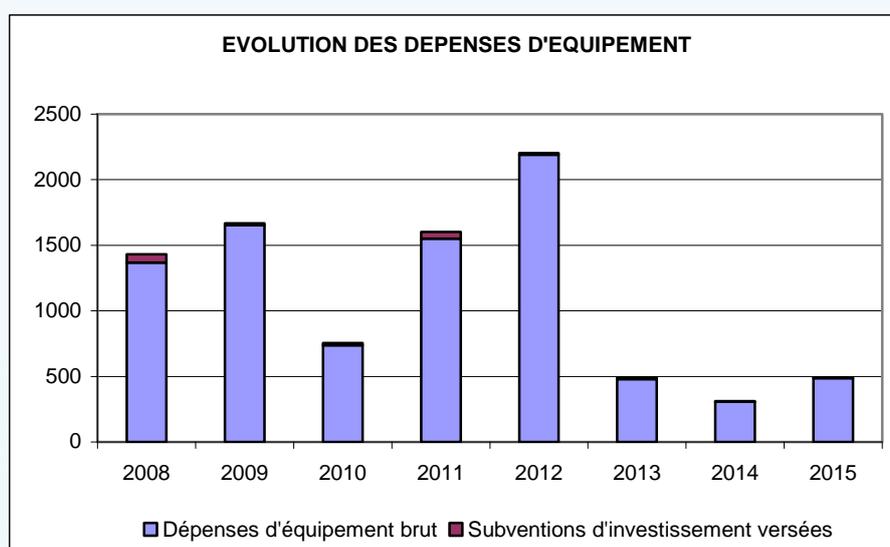
L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

III. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2015 à 1 068 302 €, hors restes à réaliser.



1. Les dépenses d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, l'exercice 2015 a été marqué par :

1) pour les opérations d'équipement

- le règlement de part principale de l'opération d'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber pour 206.830 € ;
- le lancement de l'opération de réhabilitation de l'église Saint-Georges : pour 40.221 € ;

2) en matière d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

- l'acquisition de mobilier et matériel pour les écoles : 21.635 € ;
- l'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques : 7.382 € ;
- l'acquisition de deux véhicules de transport : 33.211 € ;
- du matériel pour la salle des fêtes Maringer : 4.045,56 € ;

3) en matière d'entretien et d'acquisition du patrimoine

- divers travaux de mise en accessibilité : 37.374 € ;
- l'aménagement du parc Maringer (aire de jeux, parking) : 19.742 € ;
- l'acquisition de deux terrains : 12.700 € ;
- l'aménagement de l'aire de jeux sur le quartier Kléber : 24.141 € ;
- le recouvrement du sol de l'école Galilée : 3.878 € ;
- le renouvellement d'extincteurs : 3.483 € ;
- la participation au plan local de redynamisation du quartier Kléber : 13.929 €

2. Les dépenses financières

Les dépenses financières, constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette, se sont fortement repliées en 2015.

Cette évolution s'explique principalement par un remboursement exceptionnel d'emprunts en 2014 (301.275 €) et le report comptable d'une échéance d'emprunt de l'année 2013 sur l'exercice 2014 (17.000 €).

Si l'exercice 2015 a également été caractérisé par le remboursement anticipé d'un emprunt d'équilibre de 2004 pour 111.267 €, les opérations financières, comme le réétalement d'un emprunt de la Caisse d'Epargne et les remboursements anticipés de l'exercice antérieur, ont permis de soulager significativement ce chapitre budgétaire dédié aux dépenses financières.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B. Les recettes réelles d'investissement

1. Les subventions d'investissement

Ce chapitre totalise, en 2015, 109.383 € de recettes, hors restes à réaliser. Comme les années précédentes, les prévisions restent supérieures aux réalisations en raison des mécanismes financiers conduisant à l'inscription au budget des recettes dans leur intégralité et non pour leurs fractions propres à chaque exercice. Ainsi, les fractions de subventions non perçues sont généralement reportées, sur l'exercice suivant, sous forme de restes à réaliser.

La collectivité a principalement reçu, pour l'année 2015, les subventions :

- du département de Meurthe-et-Moselle pour la réalisation d'une épicerie solidaire pour 12.113 €;
- de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber pour 95.742 €;
- du bailleur Meurthe-et-Moselle Habitat pour l'aménagement d'une aire de jeu sur le quartier Kléber à hauteur de 5.187 €;
- de la Communauté Urbaine du Grand Nancy au titre des certificats d'économie d'énergie pour 1.528 €.

2. Les dotations d'investissement

Ce chapitre de recettes comprend l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, lorsqu'il est affecté à la couverture du besoin de financement de l'exercice suivant, et les attributions du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements réalisés les exercices précédents.

Considérant les dépenses d'équipement réalisées en 2014, l'attribution du FCTVA s'est élevée à seulement 59.050 € en 2015.

3. Les emprunts

Il convient de relever que les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 ont pu être couvertes par les ressources propres de la collectivité (épargne principalement), sans aucun recours à l'emprunt.